

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019**

Sous la présidence de Madame Hélène COMOY, Maire.

Date de convocation: 06 mai 2019

Date d'affichage : 06 mai 2019

Etaient présents: Hélène COMOY, Patrick CERVEAU, Tony BOITELET, Mathieu CERVEAU, Françoise MALAQUIN, Gisèle MENETREY, Monique NICOLLE, Bernard SARRAZIN, Virgile TUPINIER, François VENOT.

Représenté : Fanny MIGNON donne pouvoir à Virgile TUPINIER

Secrétaire de séance : Bernard SARRAZIN

Ordre du jour : Approbation du compte rendu du 08 avril 2019 ; Travaux voirie 2019 ; Travaux d'aménagements communaux ; Création poteau incendie Place de la Luzerne ; Devis feu d'artifice ; Questions diverses.

Ajout à l'ordre du jour : Décision modificative n°1 - budget principal.
Adoption à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte-rendu du 8 avril 2019 :

Adoption à l'unanimité des membres présents.

1. Travaux voirie 2019**Délibération n°19/2019 :**

Le Maire présente les différents projets établis par la commission Voirie et pour lesquels des devis ont été demandés.

Au vu des montants à engager pour ce type de travaux, et sur recommandation de la commission des Finances, le Maire propose de retenir la réfection du Chemin de la Liberté sur toute la longueur du tracé et la réfection de l'Allée de St Potentien.

La limite du budget alloué étant atteinte avec ces deux programmes, la création du Chemin des Charmes est reportée.

Après consultation des devis reçus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le devis Eurovia pour les travaux de voirie du chemin de la Liberté pour un montant de 13 494,84 € TTC et de l'allée St Potentien pour un montant de 2 264,90 € TTC.
- **Charge** le Maire de signer le devis.

En lien avec les travaux sur le chemin de la Liberté, la commission Voirie est chargée d'étudier le problème que posent certains gros arbres qui poussent sous le bitume.

Informations :

- Les travaux d'entretien des banquettes sur les RC sont commandés à l'entreprise SNC des Aubues.
- L'enrobé a été livré, ce qui va permettre d'entreprendre les bouchages des trous sur toute la voirie communale.
- Un contact a été pris avec M. Moreau agriculteur pour lui signaler que les banquettes de la RC 04 devant ses parcelles de stockage des ballots de paille sont fortement dégradées.

2. Travaux d'aménagements communaux

La commission Travaux a présenté des devis pour la réfection du revêtement du trottoir devant l'entrée de l'épicerie, et pour des travaux de soutènement dans la grange communale.

Compte tenu des litiges en cours portant sur le parvis de l'église et sur le mur de la propriété Laval, le Conseil Municipal décide de ne pas engager ces travaux pour le moment et de reporter les décisions de quelques mois.

Informations :

- La pose du rameur est planifiée, ainsi que la commande du panneau de réglementation.
- Les toitures de la propriété consorts Bolzoni ont bougé fortement : le Maire va reprendre le fil des démarches juridiques entamées par la commune depuis 2008.

3. Création poteau incendie Place de la Luzerne

Délibération n°20/2019 :

Vu la nécessité de renforcer la défense incendie dans la partie basse de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le devis de Véolia Eau pour la création d'un poteau incendie Place de la Luzerne d'un montant de 3 883,80 € TTC.
- **Charge** le Maire de signer le devis.

4. Décision modificative n°1 - budget principal

Délibération n°21/2019 :

Vu l'insuffisance de crédits budgétaires au c/ 21568 (matériel incendie), le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante afin que l'équilibre dépenses / recettes soit respecté :

Section de fonctionnement

Dépenses – c/ 61521 Entretien terrains :	- 3 885 €
Dépenses – c/ 023 Virement sect investissement :	+ 3 885 €

Section d'investissement

Dépenses – c/ 21568 Matériel incendie :	+ 3 885 €
Recettes – c/ 021 Prélèvement sect fonctionnement :	+ 3 885 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Autorise** la présente décision modificative.

5. Devis feu d'artifice

Délibération n°22/2019 :

M. SAMSOEN accepte de tirer le feu d'artifice gracieusement pour Poilly le samedi 13 juillet 2019. Comme les années précédentes une retraite aux flambeaux sera organisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le devis de la Billebaude pour l'achat des artifices d'un montant de 2 000 €.

Questions et informations diverses :

- a) Parvis de l'église : le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux rencontres en lien avec la demande d'expertise, une proposition de rupture à l'amiable du marché contracté avec le cabinet d'études et l'entrepreneur est en cours d'élaboration.
- b) Distillerie ambulante : le Maire informe la municipalité que le robinet d'eau destiné à l'activité du bouilleur de cru sera réparé avec pose d'un compteur ; l'eau utilisée par Mr Horton sera prise en charge par la commune.
- c) Salle des fêtes : un conseiller fait remarquer que la fuite au niveau de la terrasse a ré-apparue, et que l'origine devrait être traitée par des travaux d'étanchéité. La commission Travaux se charge du problème. Des crochets vont être fixés aux murs dans la grande salle pour faciliter l'accrochage de décorations.
- d) Elections européennes : Les électeurs sont appelés aux urnes dimanche 26 Mai 2019.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 22 h 20.